n°11

Décembre 2019

Parlons Forêt

en Auvergne-Rhône-Alpes

CNPF : expérimenter pour faire connaître

Marc Lafaye © CNPF

Alain Caalvary © CNPF

Frédérique Chazal © CNPF

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Financer le CNPF

Jean-Pierre Loudes © CNPF

Anne-Marie Bareau

La loi de finances 2020 prévoyait 15 % de baisse de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TATFNB). Perçue par les chambres d'agriculture, 50% revient au CNPF : 9 M€ en 2019 soit une baisse de 1,4 M€ pour 2020. La loi prévoit aussi une baisse de 1 M€ de la subvention pour charge de service public. L'impact sur les dotations du CNPF s'élèverait à - 2,4 M€.

Une forte mobilisation des élus du CNPF et de FRANSYLVA auprès des députés et sénateurs a eu lieu pour les sensibiliser aux conséquences dramatiques sur le budget du CNPF.

À l'heure où la forêt, enjeu social et environnemental majeur, voit le dérèglement climatique fragiliser ses peuplements, où son rôle dans l'atténuation du changement climatique doit être renforcé, et où l'État envisage de baisser le seuil pour les plans simples de gestion, comment comprendre son désengagement du seul établissement public en charge de la gestion durable des forêts privées (75% de la forêt) ? Nos techniciens œuvrent chaque jour à une gestion durable et à la mobilisation de la ressource utile à l'aval.

En partie entendus, le gouvernement va renoncer à la baisse de la TATNFB, nous devons rester vigilants. La baisse d'1 M€ de la dotation pour service public est maintenue et impacterait directement les emplois.

L'enjeu sociétal de la forêt plaide pour une politique forestière inscrite dans la durée et disposant de financements dédiés !

Anne-Marie Bareau
Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Expérimentation Innovation-Transfert

© DR

Henry d'Yvoire

L'adaptation et le perfectionnement des méthodes sylvicoles, face par exemple au changement climatique, constituent un axe essentiel pour le CNPF, avec pour cheville ouvrière l'Institut pour le développement forestier (IDF), en charge de la recherche-développement-innovation (RDI).

En liaison avec les équipes des CRPF, l'IDF est l'interface (recherche appliquée) entre les besoins des forestiers et des gestionnaires et la recherche fondamentale, avec cinq priorités : risques, sylviculture, matériel végétal, économie et services écosystémiques, biodiversité. L'enjeu : orienter au mieux les forestiers pour l'évolution des peuplements et de la sylviculture.

Le suivi des placettes est au cœur de la plupart des projets. Les données collectées fournissent la « *matière première* » indispensable à la compréhension des changements et des nécessités d'adaptation. Puis elles permettent la conception d'outils, de plus en plus souvent numériques, de diagnostics et d'aides à la décision.

L'essentiel de ces projets de recherche appliquée est souvent conduit « *en coulisse* », avec peu de visibilité pour les forestiers. Ce numéro de Parlons Forêt devrait nous permettre de mieux connaître et comprendre les enjeux et la nature de ce qui est effectué par le CNPF dans ce domaine. Pour ceux qui voudraient en savoir plus, je conseille vivement la revue de l'IDF-CNPF : Forêt Entreprise.

Henry d'Yvoire
Vice-président CRPF AuRA - Membre du Comité de direction de l'IDF

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Philippe Gaudry
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
philippe.gaudry@crpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bareau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Adrien Bazin Dominique Jay, Marc Lafaye, Alain Csakvary (CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédits photos couverture :
Marc Lafaye © CNPF, Alain Csakvary © CNPF et Frédérique Chazal © CNPF.

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC

Publicité :
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
chjoret@arb@agrapole.fr

Numéro tiré à 11 500 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960

Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.

Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : ..... Adresse : .....

..... Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à « *Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes* » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « *Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes* » / CRPF :
Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

IDF, CNPF et recherches forestières

L'Institut pour le développement forestier (IDF) est l'organe de recherche-développement du Centre national de la propriété forestière (CNPF), interface entre chercheurs, personnels des CRPF, gestionnaires et propriétaires forestiers.

Il recueille les demandes du terrain, les transcrit à la recherche pour ensemble apporter une réponse. Une fois le travail réalisé, il élabore une réponse par la construction d'outils d'aide à la décision mais aussi par ses services édition-diffusion et formation. Ces derniers permettent la vulgarisation au plus grand nombre (manuels, articles dans Forêt-entreprise, formations, sites internet cnpf.fr ou jemeformepourmesbois.fr…). Au total, 34 personnes sont au plus près des préoccupations des forestiers privés.

Éric Sevrin

Ses principaux thèmes tournent aujourd'hui autour du changement climatique : l'IDF anime le réseau mixte technologique (RMT) Aforce, en lien avec la recherche, la forêt publique, les gestionnaires et l'enseignement.

En dehors de leurs compétences en sylviculture, essences, matériel végétal, les personnels techniques ont développé de nouvelles capacités autour d'outils d'aide à la décision (Bioclimsol : choix des essences ou adéquation du peuplement à la station, Archi : résilience des arbres à un stress…) ou de modélisation pour conseiller au mieux propriétaires ou gestionnaires dans le choix des essences dans un climat incertain.

L'autécologie des essences et les travaux menés sur les stations forestières sont des éléments importants de diagnostic.

La conservation des ressources génétiques, leur utilisation en réponse au climat changeant et la recherche de nouvelles essences sont des éléments importants de réflexion pour garder et diversifier nos peuplements. De nombreux travaux portent sur l'introduction (et donc la recherche dans les pays) de nouvelles essences et sur la remontée d'essences du sud vers le nord de notre territoire (migration assistée).

Fort de sa connaissance des arbres, l'IDF est également un partenaire sur des projets agroforestiers.

Les aspects sociologique (Resofop) et économique permettent de mieux connaitre les propriétaires pour leur proposer des itinéraires convenant à leurs attentes.

L'IDF, avec d'autres partenaires, souhaite valoriser les aspects sociologiques face aux remises en cause des coupes des arbres.

Les services écosystémiques ne sont pas oubliés. La biodiversité demande une meilleure connaissance des habitats et de la gestion à y appliquer pour permettre une résilience optimale. L'Indice de biodiversité potentielle (IBP) intéresse beaucoup de pays étrangers. Les travaux sur le carbone ont débouché sur 3 premiers itinéraires de gestion forestière dans le cadre du Label bas-carbone. L'eau filtrée par nos peuplements forestiers est de grande qualité. Des travaux sur les services rendus par la forêt n'ont pas toujours abouti au résultat espéré pour les propiétaires mais mettent en valeur le rôle de la forêt.

Des engins survolent nos têtes (satellites, drones…) et nous apportent des images de nos forêts. Les premiers travaux réalisés sont prometteurs. L'expérimentation est également un axe important : l'IDF propose des protocoles aux CRPF pour avoir une analyse commune sur un nombre important de dispositifs stockés dans la base de données du CNPF Ilex.

Rien ne serait possible sans la collaboration avec les CRPF et les groupes de progrès avec nos partenaires. Depuis quelques années, les financements d'études se sont déplacés vers les Régions. Les CRPF ont développé le conventionnement et embauché des personnes qualifiées pour travailler en recherche-développement. L'IDF, alors intégré comme partenaire ou dans le comité de pilotage, apporte sa vision nationale pour orienter au mieux le travail à réaliser.

Cela nous amène à parler également avec nos partenaires gestionnaires : coopératives, experts forestiers, techniciens indépendants, pépiniéristes, Office national des forêts, recherche (Inra, Irstea, FCBA)…

La collaboration au sein du CNPF, entre les CRPF et l'IDF, est capitale pour proposer des itinéraires sylvicoles variés, pouvant convenir à la diversité des propriétaires et des gestionnaires rencontrés dans un climat changeant. Rien ne remplacera le contact avec ces derniers pour les former ou les informer.

Éric Sevrin, Directeur de l'IDF

Recherche et développement : un des trois axes de travail du CNPF

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est composé des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et de l'Institut pour le développement forestier (IDF). Ils remplissent trois missions, promotion et agrément des documents de gestion durable, R&D et vulgarisation forestière.

Archi : observation d'un houppier.

Le CNPF développe des outils innovants, comme Bioclimsol. Cette application mobile aide dans le choix des espèces potentiellement adaptées aux conditions forestières locales après un diagnostic de sol et des mesures du peuplement. Archi, quant à lui est un protocole d'observation des houppiers des arbres (douglas, sapin blanc, chêne pédonculé…) et propose un pronostic sur leur avenir. Climafor, l'Indice de biodiversité potentielle (IBP)… sont autant d'outils développés par le CNPF au service de la forêt privée française et qui vont bientôt être mis à disposition.

D'autres acteurs du monde de la recherche forestière sont partenaires du CNPF. L'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) par exemple, étudient les relations entre les arbres, le climat et le sol notamment. Ils s'impliquent aussi dans le RMT Aforce sur le changement climatique, piloté par le CNPF. Le n° 5 de « *Parlons-Forêt* » de juin 2018 « *Chênes cultivez-les* », nous présentait une étude de ces relations, réalisée dans la chênaie de l'Allier.

Au niveau local, le CNPF travaille également avec les Centres d'études techniques et d'expérimentations forestières (Cetef). Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les trois Cetef présents sur le territoire (Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire).

Placette éclaircie épicéa : repérage arbres d'avenir.

En complément de ces partenariats, le CRPF dispose d'un réseau d'environ 1 000 placettes d'expérimentations forestières réparties dans toute la région, et installées sous convention chez des producteurs forestiers volontaires. Suivies et mesurées périodiquement par les techniciens et ingénieurs du Centre, elles servent de supports techniques et pédagogiques pour présenter les résultats obtenus lors des réunions de formation et d'information animées par les agents du CRPF et pour illustrer les actions à mettre en œuvre.

Les placettes les plus anciennes datent de la fin des années 60. À cette époque, les connaissances en forêt privée étaient moins développées et il s'agissait d'étudier le potentiel de croissance et de production de certaines essences, de développer les techniques sylvicoles, de plantation, de régénération... Avec ses partenaires, le CRPF expérimente depuis plus de cinquante ans en forêt privée, ce qui a permis de contribuer à construire la forêt d'aujourd'hui. Depuis quelques années, il poursuit dans cette voie et installe de nouvelles expérimentations, notamment pour répondre aux questions qui se posent vis-à-vis du dérèglement climatique.

Cette continuité s'inscrit dans une volonté de poursuivre les efforts passés et d'apporter de nouvelles connaissances aux forestiers privés pour leur permettre de préparer la forêt de demain.

Adrien Bazin
adrien.bazin@crpf.fr

Reboisements et entretiens : expérimentations en Auvergne-Rhône-Alpes

L'Institut pour le développement forestier, mène via son antenne lyonnaise des expérimentations sur les reboisements et les entretiens au niveau national depuis 2001.

Actuellement, il y a plusieurs méthodes de préparation du terrain avant plantation, passant d'un broyage en plein ou d'un andainage avec dessouchage à l'absence de nettoyage.

Les nettoyages partiels sont des solutions intermédiaires avec moins d'impacts, ils conservent une végétation présente mais demandent de la technicité. Ils se font par bande ou par cloisonnement avec une pelle chenillée ou un broyeur lourd. Ces nettoyages, en cours d'étude, restent ponctuels.

La méthode sans nettoyage est conditionnée par l'état d'encombrement de la parcelle après coupe rase, et nécessite souvent une préparation localisée avec une pelle chenillée.

Le nettoyage influence la dynamique de la végétation concurrente. Dans les parcelles sans nettoyage, une végétation plus hétérogène s'installe. Dans les zones de branchage, la végétation mettra plus longtemps à s'installer.

Par la suite, le travail du sol réalisé va dépendre du nettoyage effectué et des pratiques habituelles dans les territoires. À l'Ouest de la région, le sous-solage est le plus souvent réalisé avec un outil tracté équipé d'une dent ou de deux dents espacées de 3 m. Ce travail de sol nécessite préalablement un andainage avec dessouchage. Au centre de la région, la préparation du sol avant plantation est localisée à l'endroit du plant, elle est réalisée avec ou sans andainage en utilisant une mini pelle ou une pelle.

Le travail du sol facilite la mise en place du plant et lutte contre la végétation concurrente déjà installée. Un diagnostic préalable doit être réalisé et fait partie des étapes obligées d'un projet de reboisement. Un essai dans le Puy-de-Dôme, dans le cadre d'un projet national au printemps 2017[1] compare différentes méthodes de travail du sol.

Le nettoyage et le travail du sol ont une influence sur la dynamique de la végétation et donc sur les entretiens futurs[2]. Avec une végétation exubérante et impénétrable, les plants sont difficiles à repérer. Le dégagement sur la ligne est l'unique solution. Le couloir dégagé sera d'autant plus large que la végétation est haute. Avec une végétation haute de 2 m, une largeur de 2 m sera un minimum au niveau du plant. Contrôler la végétation à temps au moment où le plant est encore visible est important.

La méthode d'entretien par le broyage d'un interligne sur deux est à préconiser. Elle permet de garder une végétation gainante autour du plant sans provoquer une mise en lumière brutale. Ensuite, si cela est nécessaire, un dégagement localisé autour du plant sera réalisé avec une débroussailleuse à partir des interlignes broyés. Cela nécessite bien entendu une parcelle mécanisable. Cette méthode peut aussi être reproduite en manuel.

En conclusion, un projet de reboisement doit être pensé avant la coupe rase. Le nettoyage après exploitation influence beaucoup la dynamique de la végétation qui peut être plus ou moins concurrente par rapport aux plants. Les entretiens à partir de cloisonnements sont à conseiller, pour mieux maîtriser la végétation autour du plant.

Christophe Vidal (CNPF/IDF)
christophe.vidal@cnpf.fr

Sous-soleur multifonction®[3] créant des potets de 1 m² tous les 3 m. Nettoyage par broyage en bande tous les 6 m dans la Loire.

Christophe Vidal © IDF-CNPF

[1] *Expérimentation Cetef 63 (Forêt Privée de Fransylva Aura n°12 mars-avril 2019 p 8).*

[2] *Vidal C. et al. 2019 Densité de plantation, travail du sol et entretiens (Forêt-entreprise n°248 p. 36 à 45).*

[3] *Outil sur mini pelle inventé par Claude Becker.*

Plantations de douglas : perspectives

Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a demandé à l'IDF d'évaluer et de comparer la qualité des plantations de douglas élevés en racines nues en pleine terre ou hors sol en godets.

Les données du Département santé des forêts depuis 2007 pour mesurer la réussite des plantations ont été analysées, ainsi que 14 plantations comparatives de 1 à 6 ans qui avaient été installées dans les principales régions de douglas.

Entre racines nues ou godets, les taux de reprise sont identiques. Les dégâts d'hylobe sont visibles sur 5 % des plants, tous ayant été traités avant, mais avec plus de mortalité chez les plants en godets.

Les 14 chantiers disposaient à la fois de plants racines nues de 2 ou 3 ans et en godet < 300 cc, installés dans les mêmes conditions. Les taux de survie sont identiques. Les plants en godets, plus petits au départ, rattrapent vite ceux en racines nues : aucune différence de hauteur à 6 ans. Les dégâts de gibier impactent la même proportion de plants dans les 2 cas.

La courbure basale est plus marquée pour les plants racines nues et leur système racinaire plus souvent déformé, mais ceci est surtout lié à l'installation des plants et non à leur mode d'élevage.

Les deux types de plants conduisent donc à des plantations de qualité comparable si la mise en place est soignée.

En parallèle le ministère a confié au FCBA l'étude des surfaces à reboiser en douglas. Selon deux simulations à l'échéance 2035 (tendancielle : sylviculture moyenne actuelle, et accélérée : coupes finales plus précoces), le renouvellement des douglasaies en France devrait atteindre 6 500 (tendanciel) à 8 500 ha/an (accéléré) sur les 10 prochaines années. Auxquels pourraient s'ajouter 6 500 ha/an de plantations de substitution après coupe d'autres essences.

L'effort de reboisement devrait donc fortement augmenter dans les 10 prochaines années, et les plants racines nues ou en godet seraient donc bien complémentaires.

S. Girard & L. Veuillen (CNPF-IDF)
M. Chaumet & A. Thivolle-Cazat (FCBA)

Chênes : semis artificiel

La régénération des chênes est aléatoire et dans certains peuplements un déficit peut être observé.

En 2018, le Centre d'études techniques et d'expérimentation forestière (Cetef) de l'Allier, le CRPF avec le soutien financier du Conseil départemental de l'Allier ont engagé une expérimentation afin de savoir si le semis artificiel de glands pourrait accompagner un déficit de régénération naturelle.

Avril 2018 – Mise en place des dispositifs.

Des glands (chêne sessile et chêne rouge d'Amérique) ont été installés dans des mélanges de futaie et de taillis avec différentes conditions d'éclairement. Leur germination et leur croissance ont été évaluées et comparées après une année de croissance.

Le chêne rouge domine et est peu sensible à l'oïdium. Néanmoins le chêne sessile, lorsqu'il n'est pas atteint par l'oïdium, présente également de bons résultats.

Il est un bon candidat et peut devancer le chêne rouge à condition que la lumière soit bien dosée.

Les observations montrent que la coupe rase du taillis (favorable à l'installation d'un tapis de graminées) n'est pas compatible et qu'elle est à éviter. Au contraire, si la coupe du taillis n'est pas suffisante, les semis ne se développent pas et la mortalité est importante avant le premier automne. Il semblerait dans ce type de peuplement, que la coupe de 30 à 50 % du nombre de brins de taillis soit un préambule nécessaire pour donner de bonnes conditions de lumière tout en limitant les effets non désirés. Néanmoins, cela ne garantit pas la réussite du semis tant les autres sources d'échecs sont importantes.

Des résultats intéressants ont été mis en évidence, et seront considérés dans la suite de l'expérimentation pour répondre à la problématique locale de régénération des chênaies de l'Allier.

Adrien Bazin
adrien.bazin@crpf.fr

Réseau Vigie : veille sanitaire pour appréhender le réchauffement sur les peuplements

Depuis 2012, sur propositions des assises forestières Drôme-Ardèche et avec l'appui financier des 2 départements, 18 placettes « vigies » ont été installées par le CRPF. 4 placettes ont également été installées dans la Loire (3) et le Rhône (1). Elles viennent renforcer celles du réseau national du Département de la santé des forêts (DSF).

Philippe Gaudry © CNPF

Ces nouvelles placettes sont dans des zones sensibles au réchauffement avec des essences économiquement importantes : châtaignier, hêtre, chêne rouge et/ou pubescent, pin sylvestre, douglas, cèdre, sapin et épicéa, mélèze hybride.

Un relevé annuel de l'état sanitaire des 20 arbres par placette est effectué en notant la coloration du feuillage, la mortalité des branches, le déficit foliaire et la présence d'agents pathogènes. Des mesures dendrométriques permettent de connaitre la densité, l'accroissement en diamètre des arbres.

En 2017, avec l'appui du Parc naturel régional du Vercors, le réseau a été étoffé de 8 placettes (4 en Drôme et 4 en Isère).

Dans le contexte de changement climatique, ce type de réseau est indispensable pour en caractériser les conséquences sur les peuplements forestiers.

Résultat d'un premier bilan effectué en 2017, pas d'arbres morts !

Essences	État sanitaire	Évolution
Chêne pubescent	Dégradé	Stabilisation
Châtaignier	Très dégradé	Dégradation
Cèdre de l'Atlas	Bon	Stabilisation
Douglas	Bon	Stabilisation
Hêtre	Dégradé	Dégradation
Pin sylvestre	Dégradé	Stabilisation
Pins Noirs	Dégradé	Stabilisation
Mélèze Hybride	Bon	Dégradation
Sapin pectiné	Dégradé	Dégradation
Épicéa	Faiblement dégradé	Stabilisation

Denis Pellissier
denis.pellissier@crpf.fr

Parier sur la diversité et la régénération naturelle

La régénération des chênes est aléatoire et dans certains peuplements un déficit peut être observé.

Alain Csakvary© CNPF

Le Groupement forestier des Salles possède une importante forêt résineuse aux Salles (42), en moyenne montagne et majoritairement composée de reboisements d'épicéas communs et de douglas issus de la déprise agricole des années 50 à 70.

Les peuplements jusqu'alors traités en futaie régulière arrivent peu à peu à maturité et pour ceux constitués d'épicéas purs, souffrent du changement climatique. Conscient du coût et des difficultés à renouveler sa forêt par reboisement, le propriétaire aidé de son gestionnaire et guidé par le CRPF dans le cadre de l'agrément de son Plan simple de gestion, a opté pour la régénération naturelle.

En intensifiant les taux de prélèvement, les éclaircies se transforment peu à peu en coupes d'ensemencement. Le résultat ne s'est pas fait attendre, le sous-bois se couvre progressivement de semis d'épicéas, mais surtout de douglas et de sapins pectinés venus des peuplements alentours. Certaines parcelles sont déjà entièrement colonisées par les semis et la coupe rase s'effectuera sur régénération acquise. Cette coupe, pour préserver les semis, devra être réalisée par des exploitants soigneux, conscients des enjeux, et à partir d'un nombre de tiges résiduels plus restreint qu'à l'habitude.

La future forêt sera plus diversifiée et pourra selon le souhait du Groupement s'orienter plus facilement vers la futaie irrégulière. Ce type de future forêt, devrait être à même de mieux résister au changement climatique.

Adrien Bazin
adrien.bazin@crpf.fr

OUI-GEF : préservation des différentes fonctions de la forêt lors de l'exploitation

OUI-GEF *« outils innovants pour une gestion concertée des forêts »* fait partie des récents projets de recherche réalisés en partenariat. Ce programme a réuni le Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Institut pour le développement forestier, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, le Centre national pour la recherche scientifique, l'université Savoie Mont-Blanc, l'Office national des forêts, l'Association des communes forestières de l'Isère et les trois parcs naturels régionaux (PNR de Chartreuse, du Massif des Bauges et du Pilat).

Ce projet fait suite au programme auvergnat *« Benefits »* du plan sur le développement régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (PSDR-3), à l'époque orienté vers le bois énergie. Financé par le PSDR-4 et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), il s'articule en plusieurs volets de recherche et de vulgarisation tels que :

- caractérisation de la ressource forestière ;
- conception d'un système intégrant les connaissances sur la forêt à l'échelle d'un territoire ;
- définition des facteurs de mobilisation du bois ;
- formation des acteurs du territoire lors de réunions et avec des outils pédagogiques comme les marteloscopes ;
- publications.

La mobilisation de bois est aujourd'hui un objectif national pour des raisons économiques, territoriales et de changement climatique. Un des objectifs de OUI-GEF est de structurer en Rhône-Alpes un réseau de chercheurs en sciences économiques et sociales et de les impliquer en forêt, tout en permettant aux acteurs de la filière forêt-bois de poursuivre les exploitations de bois. Par conséquent, disposer d'un outil commun de diagnostic des sensibilités environnementales, économiques et sociales d'un peuplement avant intervention semblait être un préambule nécessaire.

Cet outil permettrait de mieux cerner les modalités de mise en oeuvre d'une coupe et ses éventuelles conséquences avant intervention, dans une activité pourtant déjà très réglementée. Au niveau forestier, un tel outil a donc été concu notamment grâce à des chantiers-tests réalisés dans les trois parcs naturels régionaux partenaires.

En notant une série de questions relatives aux conditions économiques, écologiques et sociales, l'observateur fait un état des lieux complet de la parcelle boisée avant exploitation et prévoit un état théorique après exploitation. Cet outil s'accompagne d'une fiche de recommandations qui alerte sur les points de vigilance à respecter et les éléments essentiels pour le bon déroulement d'une exploitation.

Ces chantiers-tests ont également servi de support à la réalisation de réunions de vulgarisation animées par le CRPF. Les propriétaires-producteurs participants ont pu saisir l'intérêt d'un diagnostic préalable et ainsi mettre en évidence la possibilité de programmer et d'adapter le marquage et l'exploitation à chacune des fonctions du peuplement : des coupes économiquement rentables, qui respectent les sols et la biodiversité tout en étant compatibles avec les enjeux de société. Ce travail se poursuit actuellement et de nouvelles formations sont programmées. Plusieurs documents sont déjà disponibles comme des synthèses thématiques sous forme de cartes ou de résultats d'enquête.

Le programme OUI-GEF a permis de réunir plusieurs acteurs de la filière forêt-bois, dans un souci de mutualisation des questions de recherche et des moyens, pour apporter de nouvelles connaissances et outils au service de ces acteurs et des territoires.

▶ Pour en savoir plus :
https://www.foretpriveefrancaise.com/n/evaluer-les-effets-d-une-coupe/n:3512

Adrien Bazin
adrien.bazin@crpf.fr

Bruno Rolland © CNPF

Label Bas Carbone (LBC) Vers une reconnaissance des services écosystémiques rendus par la forêt !

Novembre 2018, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) valide un décret créant le Label Bas Carbone.

Avril 2019, ce label peut être attribué à trois itinéraires sylvicoles qui séquestrent, stockent, substituent du CO_2 additionnel en forêt et dans les produits bois.

Trois méthodes solides, proposées par le CNPF, encadrent le contrôle et quantifient le carbone additionnel acquis sur 30 ans dans un itinéraire de boisement, de reboisement de forêts dégradées ou d'amélioration des taillis.

Reconstitution de peuplement dégradé par une tempête.

Le LBC décrit une procédure entre des porteurs de projets forestiers et des entreprises (ou des collectivités) qui souhaitent s'investir sur des projets fiables, vérifiés avec une haute valeur environnementale.

Avec le LBC, on reconnaît et on quantifie un des services écosystémiques que rend la forêt. À nous de convaincre entreprises et collectivités, dans le cadre de leur responsabilité sociale, de s'engager à mesurer, prévenir, réduire et finalement compenser leurs émissions sur nos projets forestiers.

▶ Plus d'infos :
https://www.cnpf.fr/n/foret-et-carbone/n:2490

Emmanuel Favre d'Anne
emmanuel.favre@cnpf.fr

Remboursement forfaitaire de TVA

C'est la situation de la plupart des sylviculteurs : ils supportent la charge de la TVA sur tous leurs achats de biens et de services. Par contre, ils ne facturent pas de TVA sur leurs ventes de bois.

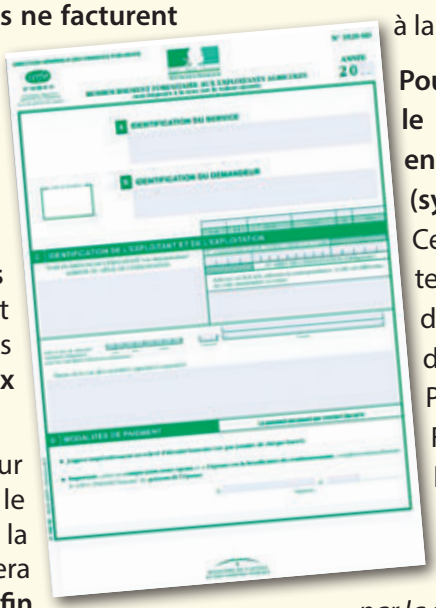

Le sylviculteur peut à titre de compensation pour la TVA payée, obtenir un **remboursement forfaitaire du service des impôts.** La base de calcul de celui-ci est constituée du **montant total des ventes de bois encaissées dans l'année civile** et réalisées auprès d'acheteurs assujettis à la TVA, auquel est appliqué un **taux de 4,43 %.**

Pour cela, il établira sa demande sur **l'imprimé 3520 SD** et indiquera le montant total de ses ventes dans la colonne « *Autres produits* ». Il adressera celle-ci au Centre des impôts, **avant la fin de l'année suivant celle de la vente** (avant fin mars pour un remboursement plus rapide).

Attention, la vente de bois de chauffage à des clients non assujettis à la TVA ne donne pas droit au remboursement forfaitaire.

L'acheteur délivrera au sylviculteur une attestation d'achat, toutefois cette attestation n'est plus à joindre à la demande.

Pour obtenir ce remboursement le sylviculteur doit être identifié en tant que « *producteur agricole* » (sylviculture) par un numéro Siren. Cette immatriculation peut être obtenue auprès du Centre de formalités des entreprises de la chambre d'agriculture à l'aide de l'imprimé P0 agricole, Cerfa N°11922*05 (ou F agricole, Cerfa N° 11923*04 pour l'indivision). L'inscription au répertoire Sirene de l'INSEE est gratuite.

Remarque : les services fiscaux envoient par la suite automatiquement l'imprimé 3520. Si une année donnée, il n'y a pas eu de vente de bois éligible au remboursement forfaitaire, il faut renvoyer l'imprimé avec la mention « Néant ».

Alain Csakvary
alain.csakvary@crpf.fr

Évaluation annuelle des dégâts de gibier Caractériser pour restaurer

La politique forestière de l'État, à travers le Plan national forêt bois, est opérationnelle depuis 2016 et jusqu'en 2026. Parmi les enjeux affichés, la restauration de l'équilibre sylvocynégétique figure en bonne place.

Cette politique se décline en région à travers les Programmes régionaux de la forêt et du bois. Celui d'Auvergne-Rhône-Alpes a été validé en Commission régionale de la forêt et du bois, en septembre 2019. Il est accompagné de la création d'un Comité paritaire forestiers/chasseurs, composé de 4 membres forestiers (CRPF, Fransylva, Cofor, ONF) et de 4 membres cynégétiques (fédérations départementales des chasseurs de l'Allier, du Cantal, de la Drôme et de la Savoie). La Chambre régionale d'agriculture et l'Office français de la biodiversité et de la chasse (OFBC) sont présents en tant qu'experts. Le comité, présidé par la DRAAF et le Conseil régional, a pour mission d'évaluer annuellement les dégâts de gibier en forêt et de valider un programme d'actions répondant aux problèmes soulevés.

Frottis sur épicéa.

Pour cette évaluation, le comité paritaire s'appuie sur les Départements et les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Ces dernières, présidées par le Préfet de département, sont composées de représentants de l'État, des chasseurs, des intérêts agricoles, des intérêts forestiers, d'associations environnementales et de personnes qualifiées en matière de faune sauvage et de milieux. Les CDCFS, instances officielles de concertation entre les différentes parties en matière de chasse, doivent donc recueillir les informations permettant de rendre compte de la situation dans leur département, mais aussi proposer des actions correctives qui restaureront les situations de déséquilibre.

Il est nécessaire que les partenaires forestiers (CRPF, Fransylva) qui participent aux échanges disposent d'informations, à recueillir lors des visites de terrain et via l'instruction des plans simples de gestion. L'ONF mettra lui à profit ses campagnes de martelage pour capter de l'information.

Les propriétaires privés ont un rôle majeur à jouer dans la remontée d'informations. La rédaction d'un plan simple de gestion est une bonne occasion pour constater les impacts (sur les arbres mais également tout indice de présence tels que coulées, couchettes, excréments, abroutissement sur végétation accompagnatrice), identifier les peuplements sensibles et relever les zones impactées par des dégâts significatifs. En consignant ces éléments dans le PSG, ils deviennent accessibles au CRPF.

Document de gestion ou pas, il appartient à tous les propriétaires de déclarer les dégâts qu'ils rencontrent dans leur forêt auprès de leur détenteur de droit de chasse, de leur fédération départementale des chasseurs et du CRPF. Une démarche nationale est engagée et une saisie en ligne devrait voir le jour. Pour le moment, en l'absence de formulaire unique, il ne faut pas hésiter à se rapprocher de son antenne CRPF qui proposera une solution temporaire.

Tout signalement de renouvellement de peuplement est également bon à prendre. Il s'inscrit dans une démarche préventive, permet d'engager la discussion avec son détenteur de droit de chasse et d'envisager des moyens d'action.

Le CRPF recueillera, dans la limite de ses moyens, des données pouvant alimenter les discussions. Il ne pourra pas couvrir toutes les situations rencontrées en forêt privée, aussi l'implication des propriétaires dans leur ensemble est indispensable. Le contexte est aujourd'hui favorable à l'exploitation de ces éléments : le lieu de la discussion est ouvert.

Isabelle Gilbert-Pacault - isabelle.gibert-pacault@crpf.fr

Hylobe : des barrières physiques sur le marché

Problème sanitaire n° 1 des plantations résineuses, même s'il n'est constaté qu'un faible taux de mortalité en moyenne, l'hylobe est combattu à l'installation du peuplement par une protection préventive limitant son impact.

Le renouvellement des pessières et la crise « *scolytes* » devraient être à l'origine d'un accroissement de la pression hylobe. Depuis 2019 les « *néonicotinoïdes* » sont interdits : seul le Forester reste homologué.

Depuis 2016, des essais financés par le Ministère de l'Agriculture testent l'efficacité des barrières physiques, limitant les morsures et évitant l'annélation du plant.

À ce jour 2 spécialités sont utilisables pour des plants en racines nues :

- **EKOVAX à base de cire,** enrobe et protège les plants racines nues du collet jusqu'à 1/3 de leur hauteur. La cire chaude appliquée au sortir de la pépinière, a une efficacité comparable à l'insecticide de référence en cas d'attaque moyenne à forte. Mais le nombre de pépinières forestières le proposant est limité, et il n'est pas applicable sur les godets.
- **HYLONOX, s'applique par pulvérisation** sur le collet et les 2/3 de la hauteur des plants. Constitué d'un polymère adhésif et de silice, il est utilisable sur racines nues et sur plants en godets. Les essais sont récents, le recul moins important, l'application délicate est aussi liée à la pépinière. La commercialisation reste à venir.

D'autres protections par barrières physiques sont en développement.

Ces 2 barrières physiques de bio-contrôle peuvent constituer une alternative intéressante à l'utilisation d'insecticide, avec des efficacités réelles. Il convient d'intervenir avec une pression hylobe limitée, et de surveiller les périodes à risques pour rester réactif. L'impact de l'écorçage par l'hylobe est aussi bien plus fort en cas de stress hydrique marqué. La recherche forestière investit sur ce sujet, et d'autres répulsifs ou méthodes de piégeage de masse sont testés.

Gageons qu'à long terme, nous obtenions des solutions efficaces et acceptables sur le plan environnemental. En attendant l'utilisation de ces barrières physiques constitue une véritable solution pour lutter contre l'hylobe.

▶ Voir : https://www.solutions-plants.com/quel-choix-contre-les-degats-hylobe/

Olivier Baubet, DSF - olivier.baubet@agriculture.gouv.fr

2 sécheresses en 2 ans !

Les sécheresses impactent sur la croissance, la vitalité et la résistance des peuplements forestiers aux attaques des bio-agresseurs. Elles constituent un facteur déclenchant de dépérissements.

Après l'été et l'automne 2018 particulièrement secs, la saison de végétation 2019 aura été tout aussi difficile avec en plus 2 épisodes de canicule en juin et juillet. À l'Est de l'axe Loire-Rhône, des épisodes orageux au cours du mois d'août ont apporté des cumuls de précipitations significatifs limitant les effets sécheresse.

L'ensemble des essences forestières du territoire sont en état de stress.

Les épicéas ont subi des attaques de scolytes (Typographe principalement) provoquant des mortalités en tâches plus marquées sur les piémonts des massifs.

Depuis la sortie de l'hiver, les sapinières présentent des rougissements diffus provoqués par des scolytes (Pityokteines et Pissode). Les peuplements en basse altitude et présentant des signes antérieurs d'affaiblissement sont les plus touchés.

Les pins sylvestres ont également subi la sécheresse avec des mortalités parfois marquées en présence

d'agents biotiques de faiblesse (Sphaeropsis, Bupreste bleu…). Par ailleurs d'importants orages de grêle ont touché la région (Ardèche, Drôme, Loire) en juillet. Les impacts ont été colonisés par Sphaeropsis provoquant des rougissements importants.

Les peuplements feuillus s'affaiblissent et dans certaines chênaies, on peut s'attendre à des mortalités dans les années à venir. Les hêtraies ont été malmenées par les effets du gel et de la sécheresse, leur état sanitaire en zone de plaine reste sous surveillance.

Le phénomène est évolutif, le stress hydrique reste en cours. Les propriétaires forestiers doivent maintenir une surveillance actuelle pour les résineux et à venir pour les feuillus (au départ de la saison de végétation 2020).

Marc Lafaye - marc.lafaye@crpf.fr

03 43 63

Les Cetef, activeurs de progrès pour la forêt privée…

Les Centres d'études techniques et économiques forestières (Cetef, associations 1901) rassemblent les sylviculteurs souhaitant échanger et améliorer leurs connaissances forestières. Créés dans les années 1970, ils sont 3 en Auvergne-Rhône–Alpes, et participent à la mise en œuvre de nouvelles pratiques sylvicoles qui s'inscrivent dans la filière forêt-bois régionale.

L'exemple du Cetef du Puy-de-Dôme est emblématique. En 1966 un groupe de propriétaires forestiers se réunit avec Maurice Gaillard, Ingénieur des eaux et forêts à l'Association technique pour la vulgarisation forestière (ATVF qui deviendra l'Institut pour le développement forestier). À l'époque, les questions portaient sur le boisement des terres abandonnées par l'agriculture et la transformation des peuplements improductifs avec le soutien du Fonds forestier national.

L'association déclarée en octobre 1967, s'investit aux côtés du syndicalisme forestier pour accompagner le démarrage du CRPF Auvergne récemment créé par la loi de 1963. L'animation de l'association est assurée par les agents du CRPF créant ainsi une complémentarité entre les deux structures.

Après plus d'un 1/2 siècle d'existence le Cetef 63 a mené plus de 170 expérimentations forestières avec le concours du CRPF, de l'IDF, de l'Inra, du FCBA... Son financement étant assuré par l'association, par des subventions et des dons en nature (fourniture de plants expérimentaux). L'ingénierie étant apportée par le personnel du CRPF.

Par ailleurs, plus de 300 réunions de vulgarisation pour les adhérents ont été organisées, et le Cetef a effectué de nombreux voyages d'études en France et à l'étranger.

On doit au Cetef l'élaboration et la vulgarisation de nouvelles pratiques sylvicoles dans les forêts puydômoises : mise en place des premières éclaircies et élagages des peuplements résineux artificiels, création d'un réseau populicole pour comparer les performances et vulgariser les nouveaux cultivars, développement de la culture des noyers à bois et des feuillus dits précieux, travaux sur l'amélioration génétique des ligneux (douglas, mélèzes…), mais aussi réhabilitation des haies et bandes boisées dans les espaces agricoles. Toutes ces actions s'inscrivant dans des programmes nationaux suivis par l'IDF.

En 2009, le Cetef intègre la dimension économique de la sylviculture, et s'intéresse à la recherche de nouveaux débouchés, notamment avec des actions particulières en ce qui concerne la mévente des sapins. Suite à un voyage d'études en Autriche il est décidé d'y envoyer des grumes de sapins pour étudier la qualité des bois locaux par rapport à des bois autrichiens, suisses, italiens et de Bavière. Les résultats de ces travaux ont permis aux opérateurs économiques d'explorer de nouveaux marchés à l'international.

Plus récemment, sous l'impulsion de sa nouvelle Présidente, le Cetef 63 se rapproche de ceux de l'Allier et de la Haute-Loire pour des actions mutualisées. Une étude sur la cédraie auvergnate est ainsi lancée en 2017 afin d'appréhender le comportement de cette essence sur les quatre départements auvergnats. Le Cetef 63 coordonne l'étude réalisée par un stagiaire, le Cetef 03 traite, analyse et synthétise les données de terrain, et le Cetef 43 organise une journée de restitution, toujours avec le soutien du CRPF.

Cette première expérience commune très positive pourrait être renouvelée sur d'autres thématiques comme l'adaptation des forêts au changement climatique, confortant ainsi le rôle des Cetef au sein des groupes de progrès de la forêt privée française.

Dominique Jay
dominique.jay@crpf.fr

▶ Contacts :
Cetef 03 : 51, boulevard Saint-Exupéry - 03400 Yzeure (04 70 48 78 55 - cetefallier@gmail.com - Président : Pierre Désarménien)
Cetef 43 : 5, rue Alphonse Terrasson - 43000 Le-Puy-en-Velay (04 71 06 04 55 - Président : Henri Battie)
Cetef 63 : Maison de la Forêt et du Bois -10, allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes (04 73 98 71 27 - http://cetef63.fr/ - Présidente : Anne-Marie Bareau)

Îlots d'avenir sur le Sud-Isère

Le Conseil départemental de l'Isère a lancé un marché public pour les communautés de communes du Trièves et de la Matheysine, pour encourager la mise en gestion des forêts et réaliser des expérimentations de création d'îlots d'avenir en forêt publique et privée.

Le CRPF et d'autres partenaires ont ciblé une trentaine d'essences à fort intérêt dans le contexte du réchauffement du climat. À l'automne 2019 et en 2020, plusieurs plantations expérimentales inférieures à 5 000 m² verront le jour. 2,5 ha de forêt publique et 2 ha de forêt privée seront plantés pour créer ces îlots.

Benjamin Carron ©CNPF

Plusieurs essences prioritaires seront testées. On trouve notamment deux sapins méditerranéens (sapins de Bornmüller et de Céphalonie), les cèdres de l'Atlas et du Liban, le calocèdre, les épicéas du Caucase et de Serbie, le pin noir d'Autriche, le pin laricio de Corse, le robinier et le cormier.

Le CRPF a déjà passé deux conventions avec des propriétaires pour deux plantations en forêt privée. Au vu de la forte pression du gibier en forêt, tous les plants seront protégés pour que l'expérimentation ait le plus de chance de réussir.

Avant ce travail, d'autres plantations de ce type ont déjà vu le jour sur le Sud-Isère, en forêt publique ou privée. Un propriétaire sur la commune de Prébois a planté 2 000 pins noirs d'Autriche et 600 cèdres de l'Atlas. Avec très peu de mortalité, cette plantation s'est avérée un franc succès.

Benjamin Carron
benjamin.carron@crpf.fr

DOMAINES ET FORETS
www.foretsavendre.fr

Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

DOMAINES & FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines ✆ **06 11 75 20 10** - **jaboisse@wanadoo.fr**
RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

Projet Sap-In

Avec 220 000 ha soit 9 % des surfaces forestières de production de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 88 millions de m³ sur pied, le sapin pectiné (Abies alba) occupe une place très importante dans la filière forestière régionale.

Il est cependant moins exploité (ou acheté à des prix plus bas) que les épicéas ou les douglas en raison d'une difficulté lors de la première transformation. Le sapin pectiné a, en effet, la particularité de présenter des *« poches d'eau »* dans les grumes, causant une forte hétérogénéité de l'humidité des sciages et occasionnant des surcoûts importants lors du séchage.

Pour comprendre les origines et la formation de ces poches d'eau, le projet de recherche Sap-In, financé par le Feder et en collaboration avec différents acteurs de la filière bois (CRPF, ONF et Fibois), a débuté fin 2017.

Nous avons suivi l'humidité interne des troncs de 58 sapins de 3 forêts du Puy-de-Dôme. Un tomographe à résistivité électrique a permis une cartographie non destructive de l'humidité du tronc, et des carottes prélevées à 1,3 m au-dessus du sol ont mesuré l'humidité réelle.

La présence de zones humides dans le duramen concernait près de 90 % des sapins étudiés. De plus 1 sapin sur 2, avait un taux d'humidité moyen du duramen > 120 %, contre 30 à 35 % chez l'épicéa. Ces résultats ont été confirmés par une deuxième étude sur 80 nouveaux sapins issus de différentes forêts.

© Ludovic Martin

Poches d'eau visibles sur les grumes après abattage.

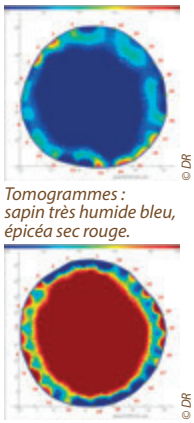
© DR

Tomogrammes : sapin très humide bleu, épicéa sec rouge.

© DR

L'humidité du duramen est stable au cours des saisons, et des poches d'eau peuvent également être présentes à différentes hauteurs dans les grumes.

Pour aller plus loin dans cette étude, nous réalisons actuellement des travaux visant à connaitre les mécanismes à l'origine de ces poches d'eau pour éventuellement trouver des façons de les limiter.

Ludovic Martin – UMR PIAF Inra Clermont Ferrand - Ludovic.Martin@inra.fr

Contrat Ambition Forêt (CAF) – Robinier

Depuis début 2019, le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes coordonne le projet CAF de la Région sur 3 ans pour le développement d'une filière d'avenir du robinier en Isère. Divers partenaires (Fibois Isère, ONF, Chambre d'agriculture, FCBA) et certains territoires concernés par cette essence sont associés. Le Département de l'Isère cofinance cette action.

Le but est d'enclencher une dynamique de développement :

- identifier les conditions de mise en place d'une filière de production en préservant les milieux naturels ;
- définir les itinéraires techniques sylvicoles et la récolte envisageables ;
- identifier les freins techniques à la transformation de cette essence.

L'objectif est aussi de faire le point sur les productions envisageables et leur positionnement marché.

© Lignum Skid Classic

Couteau de chef en robinier.

Le FCBA – pôle Ameublement a identifié les produits déjà disponibles en France et à l'étranger (platelage : terrasse, parquet - mobilier/aménagement extérieur) et proposé d'autres transformations innovantes pour donner aux produits en robinier un nouvel élan sur des marchés où design et originalité feront oublier le positionnement prix !

Des recommandations et des propositions ont ainsi été faites :

- envisager des produits à forte valeur ajoutée ;
- *« raconter une histoire »* via des objets culinaires, articles de parfumerie/beauté, accessoires de mode, articles de sports de plein air, et par des productions locales venant parfois en substitution de bois importés ;
- utiliser des technologies et procédés innovants : matériaux composites, procédés *« bois souple »*, usinage robotisé...

© Ipiming.com

Pagaies en robinier.

Stéphane Grulois – FCBA - Stephane.grulois@fcba.fr

Déclaration des dégâts de sécheresse – 2019

Le CRPF propose aux propriétaires, sylviculteurs, producteurs, gestionnaires forestiers privés, de les informer des dégâts de sécheresse 2019.

Objet : la déclaration a pour objet de collecter, uniquement pour les parcelles forestières privées, quelles que soient leur composition et leur contenance, les informations de localisation et de nature des dégâts forestiers liés à la sécheresse de 2019. Celles-ci doivent permettre de dresser un état des lieux plus fin des impacts dans le but d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de cette sècheresse en matière de production forestière.

Moyen de déclaration : les signalements sont à faire en utilisant le formulaire de saisie en ligne accessible sur le site internet du CRPF (https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/)
Les signalements significatifs seront intégrés dans la base de données du Département santé des forêts par le correspondant-observateur du CRPF.

Délai de déclaration : avant le 31 janvier 2020 pour la première campagne de collecte des informations

Pépinières PAYRE

Producteur de plants forestiers

Agréé par le F.F.N.
C.N.I.H. 38 02 56 05
Contrôle Phytos 102 38

L'Albenc
F38470 VINAY
Tél. 04 76 64 76 60
Fax 04 76 64 70 83

E-mail : Pepiniere.Payre@wanadoo.fr
Site Internet : http://perso.wanadoo.fr/pepinieres.payre

CRÉDIT AGRICOLE
BANQUE PRIVÉE

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA(1), protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre.
Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine(2).

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 7 729 097 322 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. – 04/2015 – C30400 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit –

Philippe Gaudry, un parcours pour la forêt privée

Jacques Degenève © CNPF

Lecteurs de « *Parlons Forêt* », anciens abonnés du « *Forestier Privé* », vous êtes 30 000 environ à le connaître sans le savoir. Il est à la fois concepteur, rédacteur, photographe et graphiste, la cheville ouvrière et le gardien des clés.

Philippe Gaudry, puisqu'il s'agit de lui, est depuis 2005, responsable de la parution et de la diffusion du journal du CRPF, pour Rhône-Alpes d'abord, puis depuis 2017 pour Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans l'ombre, avec efficacité, ténacité, il a associé pendant 15 années son énergie, sa curiosité, sa précision, pour que, chaque trimestre, et à bonne date, paraisse le nouveau numéro.

Proposer les thèmes pertinents, traiter des actualités forestières, correspondre aux exigences de l'établissement CRPF, répondre aux attentes des lecteurs et animer le réseau des rédacteurs… n'étaient pas les moindres challenges.

Et pour cela, il a conduit un comité de rédaction en trouvant chaque fois les compétences pointues, les informations utiles aux sylviculteurs, les nouvelles perspectives, tout en illustrant toujours par l'exemple des forestiers locaux.

Mais Philippe est avant tout un « *vrai* » forestier, BTS diplômé à Poisy (74) en 1981. Ce normand rhodanien (!) est recruté au CRPF dans l'Ain et en Isère dès sa sortie des cours, puis affecté en Savoie où il assure le développement forestier notamment dans les Hurtières et la Maurienne pendant plus de 20 ans.

Ainsi le regroupement des propriétaires, la desserte des massifs, la mobilisation des bois deviennent alors son quotidien, permettant de « *booster* » la sylviculture, dans le respect des propriétaires et des traditions, et en s'appuyant sur une relation privilégiée avec les groupements de sylviculteurs et la coopérative locale Cofalp.

En Savoie, comme auprès de ses collègues il est alors reconnu pour son exigence d'équilibre entre les enjeux de production et une certaine sensibilité naturaliste, défenseur déjà d'une gestion forestière durable.

Il mettra ensuite cette expérience de terrain au service de la vulgarisation des techniques forestières au sein de la cellule technique régionale mise en place par le CRPF ; il est le rédacteur de nombreuses fiches techniques sur les essences ou les pratiques sylvicoles et le responsable régional pour PhotoFor, site national de recensement des photos forestières pour le CNPF. Et parallèlement l'ensemblier du journal « *Parlons Forêt* ».

Une carrière CRPF donc ! Marquée par les forêts savoyardes et ponctuée de nouvelles responsabilités !

Et si, dans ce dernier numéro conçu par lui, nous brossons ce portrait de Philippe Gaudry, jusqu'aujourd'hui resté dans l'ombre pour les lecteurs, c'est que le toujours jeune sportif (alpiniste, plongeur, joueur de badminton...) a souhaité « *faire valoir ses droits à la retraite* ». Il vous laisse à de nouveaux concepteurs qui sauront reprendre le flambeau du journal des forestiers.

En votre nom un grand merci ! Qu'il profite pleinement des découvertes qu'il recherche toujours, tant dans les voyages et la nature que dans les livres et la culture.

En espérant qu'il nous postera encore ses plus belles photos pour le journal.

© DR

Ses collègues contributeurs au journal.

Forestier, naturaliste, communiquant

Philippe Gaudry © CNPF

Journal réalisé par

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Avec le concours financier du

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Imprimé sur du papier

PEFC
PEFC/10-31-1385
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT